

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 3 février 2026 à 14H00

Séance n°1

➤ Sur 38 membres,

Etaient présents ou représentés les 29 membres suivants

Collège des Professeurs

Mme Cécile AYERBE
M. Stéphane AZOULAY
M. Jeanick BRISSWALTER
M. Marc DALLOZ
Mme Claudine BATAZZI

Collège des Autres Enseignants

Mme Anne VIGOUROUX
Mme Sarah LABAT-JACQMIN
M. Serge MILAN
M. William TATINIAN

Collège des BIATSS

Mme Muriel BILLEREY
Mme Anne-Sophie COLDEFY
M. Erwan PHILIPPE

Collège des Etudiants

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Frédérique LAVIROTTE, INRIA
M. Frédéric CARLIN, INRAE

Personnalités Qualifiées

Représentants des Etablissements Composantes

Mme Elodie LYONS, OCA

Représentants des Etablissements associés

Mme Patricia BRAUN, Cabinet In Extenso

2

Représentant du CHU de Nice

Représentants des collectivités territoriales

M. Bernard ASSO, Conseil départemental 06
M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales

Membres absents ayant donné procuration

Mme Barbara MEAZZI à M. Serge MILAN
M. Luc PRONZATO à M. Erwan PHILIPPE
Mme Céline MASONI-LACROIX à Mme Claudine BATAZZI
M. Didier FORCIOLI à Mme Anne VIGOUROUX
Mme Sophie BRICCA-DRUFFIN à M. Stéphane AZOULAY
M. Sylvain DI GIORGIO, CNRS à Mme Frédérique LAVIROTTE, INRIA
Mme Françoise SIMON-PLAS, INSERM à Mme Frédérique LAVIROTTE, INRIA
Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD à M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales
M. Rodolphe BOURRET, CHUN à M. Marc DALLOZ
Mme Nathalie HILMI, CS de Monaco à M. Marc DALLOZ
M. Alain AVENA, Villa ARSON à M. Stéphane AZOULAY

Etaient absents ou excusés les 9 membres suivants

M. Arden GUVEN
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA
Mme Elise TOSI, SKEMA
M. Thierry MULLER, Ecole d'Art et de Design

M. Emmanuel BARRANGER, CAL
Mme Rose COLOMB
Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA
M. Flavio CONTAT
M. Jean ZIEGER, PNSD

Invités présents

M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice
M. Régis BRANDINELLI, DGS
Mme Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE, VP RH
Mme Pauline ROBINEAU, DRH
M. Boualem ALIOUAT, IUT
M. Pascal CREMOUX, DEF
Mme Anne NAVARRO, DAF
M. Ali DOUAI, VP Formation
Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM
Mme Nadine GROSSO, DAJIM

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 14 h.

I – PREAMBULE

Jeanick BRISSWALTER indique que le « petit COMP », c'est-à-dire le Contrat d'Objectif Moyen et Performance à 0,8 % défendu en décembre 2024, a été validé par le ministre de l'Enseignement supérieur à la fin de l'année 2025. Le premier versement devait représenter 40 % du montant total de la subvention ; à ce jour, seuls 15 % de cette première tranche ont été perçus.

Parallèlement, les universités de Nouvelle-Aquitaine et de la région Sud sont les sites pilotes chargés d'expérimenter le COMP à 100 %, c'est-à-dire un contrat intégrant l'ensemble des ressources. La première étape consistait à rédiger une feuille de route stratégique servant de base au contrat d'objectifs, de moyens et de performance. Ce document a été transmis au rectorat et aux organismes nationaux de recherche fin décembre 2025.

Les huit indicateurs attendus par le ministère concernant la formation et la vie étudiante, la recherche et l'innovation, ainsi que le pilotage de l'établissement. Lors d'une réunion consacrée à cette feuille de route, tenue le 3 février avec le recteur, il a été décidé d'ajouter aux huit indicateurs nationaux cinq indicateurs supplémentaires propres aux sites pilotes.

Le COMP à 100 % demeure d'actualité, mais son cadrage reste à définir, ce qui laisse aux sites pilotes une réelle capacité de proposition. Plusieurs points restent en suspens, notamment la place et le rôle des établissements composantes. Une première version devra être remise d'ici une quinzaine de jours, avec l'identification des grandes thématiques sur lesquelles les établissements souhaitent engager un dialogue avec le ministère. La présentation devant les Conseils et la signature du COMP sont envisagées avant l'été 2026, sous réserve que le dispositif soit toujours maintenu.

Sarah LABAT-JACQMIN juge préoccupant que la Direction doive réagir rapidement alors que les critères restent à définir. Elle estime que cela pourrait priver les Conseils de la possibilité d'être consultés et de contribuer à la réflexion.

Jeanick BRISSWALTER assure que le Conseil d'Administration sera consulté pour le processus de finalisation.

1) VALIDATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 27 NOVEMBRE ET 16 DÉCEMBRE 2025

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration des 27 novembre et 16 décembre 2025 sont approuvés à la majorité des voix, 27 voix favorables et 1 abstention.

II - QUESTIONS RESSOURCES HUMAINES

2) VALIDATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) 2024

Présentation de Mme Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE, Vice-présidente Ressources Humaines

Présentation de Mme Pauline ROBINEAU, DRH

4 Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE se dit heureuse de présenter le RSU et souligne le travail de ses équipes.

Pauline ROBINEAU présente le RSU.

Un établissement toujours dynamique

Le dynamisme d'Université Côte d'Azur se traduit par une forte évolution des effectifs. Entre 2019 et 2024, l'effectif a progressé de 12,9 % soit + 392 agents, dont +323 BIATSS.

En 2024, l'effectif a augmenté de 123 agents, reflétant toujours la hausse des effectifs sur les activités générant des recettes fléchées ou des ressources propres (+ 36 ETP BIATSS sur contrats de recherche), renforts pour gestion de projets, mais aussi des restructurations qui amènent à requalifier des emplois avec missions pérennes vers le budget Etat.

L'effectif des enseignants-chercheurs est aussi en hausse, préservant ainsi le taux d'encadrement des étudiants.

Démographie des agents universitaires

Si les hommes sont légèrement majoritaires dans la population enseignante (55 %), les femmes sont très majoritaires dans la population BIATSS (66 %).

La pyramide des âges des enseignants « en as de pique » a un socle fort occupé par les jeunes agents en contrats (doc, postdoc, EC, ATER), puis les conditions d'accès au statut font une « ceinture » avec une forte mobilité pour les 30-40 ans, avant de retrouver un chapeau large avec les populations de titulaires de 40 à 60 ans et plus.

La pyramide BIATSS en forme de poire a une base moins large, témoignant de carrières plus longues ou de recrutements d'agents déjà expérimentés, mais aussi d'une population vieillissante.

Jeanick BRISSWALTER attire l'attention du Conseil sur la pyramide des âges. Une réflexion de grande ampleur est actuellement menée au niveau national concernant l'emploi scientifique, notamment la prévision des départs à la retraite à court terme. En effet, une catégorie importante de personnels devrait partir massivement à la retraite dans les prochaines années. Le nombre élevé de personnes âgées de 50 à 59 ans laisse présager un besoin d'anticipation afin d'éviter un manque de ressources, d'autant que le vivier de recrutement sera plus réduit.

Préservation des équilibres entre statuts

Pauline ROBINEAU souligne l'évolution des statuts au sein d'UniCA résulte d'un triple mouvement :

- Les efforts de l'établissement pour préserver le statut de fonctionnaire (campagnes de concours, mobilité privilégiée des fonctionnaires, BOE)
- La dynamique d'excellence, se traduisant par l'augmentation du nombre d'appels à projets remportés, donc de CDD le temps des projets
- Enfin la politique de fidélisation offrant un accès croissant au CDI (statut pérenne)

L'établissement compte ainsi 51,2 % d'agents titulaires en 2024 (-2,2 pts), 9,7 % d'agents en CDI (+1,8 pts) et 39,0 % en CDD (+0,4 pt).

Une attention soutenue à la pérennisation des emplois

5 Le nombre de CDI reste à un niveau élevé en 2024, à la suite de la mise en place de la CDIsation par anticipation à UNICA, soit 77 CDIsations annuelles. Bénéficiant essentiellement aux BIATSS (91 % des CDI), les femmes y ont la même représentativité que sur l'ensemble de la population.

Parmi les CDIsations, la moitié ont eu lieu sur ressources propres, portant ainsi l'effectif à 130 CDI en plafond 2 pour 206 au plafond 1.

Le taux de CDI a progressé de 17 points entre 2019 et 2024. Les CDI représentent au 31/12/2024, 27 % des agents contractuels (hors doctorants et postdoc) soit 336 agents, versus 10 % en 2019.

Le total d'emplois « pérennes » (Titulaires et CDI) fin 2024 représente 61 % de la population totale des agents.

Une politique affichée de progression des carrières

En 2024, et ce depuis 2021, l'établissement poursuit la politique de repyramidage de chaînes métiers BIATSS (titulaire ou contractuel), se traduisant par des rehaussements de postes. La baisse de la part des agents de catégorie C (-3 pts entre 2024/2023) est au profit des catégories intermédiaires B (+2 pts) et des emplois cadres A (+1 pt).

Flux entrées/sorties des agents titulaires

Le nombre d'agents titulaires recrutés ou titularisés est de 72 en 2024, 52 enseignants (dont 63 % hommes) et 20 BIATSS (75 % de femmes).

Le nombre de départs d'agents titulaires en 2024 est de 69 dont 33 retraites et 15 mutations. Ce chiffre est en légère hausse par rapport à 2023, mais en baisse par rapport à 2022 notamment s'agissant des départs en retraite : 73 départs, dont 52 retraites en 2022.

Maintien du nombre de concours

En 2024 avec 35 ouvertures le nombre de concours d'enseignants-chercheurs revient au niveau 2021. Les années 2022 et 2023 avaient fait l'objet d'ouvertures exceptionnelles, au-delà des ratios accordés par le ministère.

Le nombre de concours infructueux pour les enseignants-chercheurs est de 4 en 2024 (8 en 2023), témoignant à la fois de l'exigence au recrutement, mais aussi de la garantie de réouverture automatique des concours infructueux en année N+1.

Le nombre de concours BIATSS ouvert en 2024 (35) a été doublé en 5 ans. Pour rappel, la totalité des besoins de recrutements pérennes est publiée à la mobilité de fonctionnaires en provenance d'autres universités ou administrations. Malgré cela il reste difficile d'attirer ces personnels, confirmant l'importance du recours soutenu aux concours.

Un plan de formation qui garde une bonne vitesse de croisière

Hormis l'année 2020, faussée par le Covid, le taux de formation de l'ensemble des agents à UNICA s'établit à 29 % pour 2024 contre 36 % en 2023.

Pour autant, le nombre de jours de formation a augmenté (3917 jours 2024; 3580 en 2023), cela continue de traduire une politique de formation dynamique et adaptée aux attentes.

Focus sur la formation des BIATSS

6 Le taux de couverture des BIATSS est plus élevé que celui de l'ensemble des agents. Il est stable autour des 65 %.

Les femmes sont plus formées (taux de couverture chez les femmes plus élevé que chez les hommes).

Chiffres clés d'évolution de la masse salariale

L'augmentation de la masse salariale s'établit à 10,5 millions d'euros, soit une augmentation de 4,5 %. Il est à noter que la moitié de cette évolution est la conséquence de mesures imposées, tandis que l'autre moitié provient de l'augmentation du nombre d'emplois. En outre, le financement de SCSP 2024 augmente de près de 3,5 millions d'euros par rapport à 2023.

Une évolution du volume et de la nature des absences

En 2024, le taux d'absentéisme pour raisons de santé est de 3,45 % (contre 3,68 % en 2023). Cette baisse est conforme à la tendance nationale, toutes fonctions publiques confondues.

La baisse globale du taux masque néanmoins deux tendances inverses : le nombre de jours de maladie ordinaire ainsi que les autres absences santé baissent tandis que les arrêts pour CLM et CLD sont stables.

La durée moyenne d'absence est de 7,51 jours en 2024 contre 7,45 en 2023.

Données relatives à l'organisation du travail (temps partiel)

La répartition des enseignants et enseignants-chercheurs titulaires selon leur temps de travail met en avant une part très faible de temps partiel chez les titulaires 2,2 %.

Le temps partiel est quasi inexistant chez les hommes (1,1 %) et plus marqué auprès des femmes (3,2 %)

Pour les BIATSS titulaires, le temps partiel est plus important (1 agent sur 8). Environ 17,6 % de femmes titulaires sont à temps partiel contre 5,8 % pour le personnel masculin.

Données relatives à l'organisation du travail (télétravail)

Le nombre d'agents BIATSS en télétravail fin 2024 est de 818 (contre 613 fin 2023)

Près de 4 agents BIATSS bénéficiant du télétravail sur 5 sont des femmes (contre 2/3 de représentation féminine dans l'ensemble des personnes BIATSS) ce qui traduit une demande plus importante des femmes d'avoir accès au télétravail.

Les dépenses liées à l'action sociale 2024

- Aides sociales : avec 171000 euros pour 2024 (155000 euros en 2023), les dépenses pour l'action sociale sont en hausse de 16000. Deux grands types d'actions sont identifiés :
 - Les ASIU (Actions Sociales Interuniversitaires), représentant 115000 euros et en hausse de 10000 euros (+10 %) par rapport à 2023. On y retrouve notamment l'augmentation des sommes allouées à Noël (bons d'achat et organisation de l'évènement);
 - Les PIM (Prestations Interministérielles), elles aussi en hausse de 6000 euros notamment sur les postes AHH et restauration
- Billetterie en ligne : 38000 euros des sommes abondées par UniCA sur la plateforme ont été consommés par les agents en 2024

7

Échanges

Marc DALLOZ revient sur la pyramide des âges et demande s'il est possible de se comparer à d'autres Universités.

Pauline ROBINEAU explique qu'il n'existe pas de Rapport Social partagé, donc il n'est pas possible de se comparer sur tous les indicateurs.

Erwan PHILIPPE estime que ce Rapport constitue une source d'informations précieuse. Selon lui, ces statistiques permettent de constater une augmentation de la précarité et des difficultés à accéder aux formations au sein de l'établissement. Il considère que cela est dû à des problèmes d'organisation structurelle. Il demande si le système de mise à jour de toutes ces données est avancé (avec le nouveau logiciel RH) de façon à extraire ces statistiques plus facilement et avec des données plus cohérentes.

Pauline ROBINEAU observe qu'extraire ces données ne sera jamais facile dans la mesure où beaucoup d'indicateurs sont à analyser.

Sarah LABAT-JACQMIN remercie également les équipes pour ce travail utile. Elle aurait souhaité disposer d'un chiffrage en heure pour les chargés de cours. Elle a fait elle-même le calcul : 101000 heures de cours, soit l'équivalent de 529 enseignants-chercheurs. Ainsi, il serait pertinent que quelques cours soient assurés par les titulaires plutôt que par les chargés de cours.

Un avis favorable unanime du CSAE du 22 janvier 2026 a été rendu.

Le Rapport Social Unique 2024 est approuvé à la majorité des voix, 26 voix favorables et 2 abstentions.

3) VOLUMÉTRIE DE LA CAMPAGNE D'EMPLOI COMPLÉMENTAIRE 2026 DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ

Présentation de Mme Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE, Vice-présidente Ressources Humaines

Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE demande à valider la proposition de publication d'un poste de PRAG/PRCE en Science Industrielle de l'ingénieur option ingénierie électrique pour le département Electronique, automatique et traitement du signal.

Un avis favorable unanime du CSAE du 22 janvier 2026 a été rendu.

Un avis favorable unanime du CAC du 29 janvier 2026 a été rendu.

La volumétrie de la campagne d'emploi des enseignants du second degré est approuvée à l'unanimité des voix.

4) DÉFINITION DES RÉFÉRENTIELS RIPEC 2, PCA ET EQHO

Présentation de Mme Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE, Vice-présidente Ressources Humaines

RIPEC 2

Il est proposé, pour le Référentiel de la composante fonctionnelle du Régime indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC 2) :

- D'ajouter la Direction de l'institut APC, sur la même ligne que la Direction de l'IMREDD;
- D'ajouter le département « pharmacie » au niveau de la Direction adjointe des composantes;
- D'ajouter le centre de formation Universitaire « orthophonie ».

La modification du RIPEC 2 est approuvée à la majorité des voix, 24 voix favorables et 5 abstentions.

PCA

Il est proposé, pour le Référentiel des primes de charges administratives (PCA) pour les enseignants-chercheurs hospitaliers et pour les enseignants du second degré :

- D'ajouter la Direction de l'institut APC;
- D'ajouter le département « pharmacie »;
- D'ajouter le centre de Formation Universitaire « orthophonie ».

La modification des PCA est approuvée à la majorité des voix, 24 voix favorables et 5 absentions.

EQHO

Il est proposé, pour le Référentiel d'équivalences horaires pour les responsabilités pédagogiques et de recherche à partir de la rentrée 2025/2026 :

- D'ajouter la responsabilité pédagogique LANSAD ;
- D'ajouter la responsabilité pédagogique 1^{er} et 2nd cycle orthophonique ;
- D'ajouter la responsabilité pédagogique Pharmacie.

La modification des EQHO est approuvée à la majorité des voix, 24 voix favorables et 5 abstentions.

INFORMATION RELATIVE AU DISPOSITIF DEROGATOIRE DE DETACHEMENT AU BENEFICE DES FONCTIONNAIRES RECONNUS BOETH

Pauline ROBINEAU rappelle que le dispositif dérogatoire de détachement au bénéfice des fonctionnaires reconnus bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) est prévu par l'article 93 de la loi de transformation de la fonction publique (LTFP).

Or, un mail de la DGRH le 20 janvier 2026 informe de l'arrêt par le Ministère du dispositif dérogatoire à compter de l'année 2026, alors même que les établissements avaient déjà effectué leur saisie sur ATRIA.

Les agents concernés par ce dispositif dérogatoire ne pourront être titularisés avant le 31 décembre 2026, date correspondant à la clôture prévue du dispositif.

Les établissements ayant déclaré des postes au titre de ce dispositif doivent désormais déterminer s'ils suppriment les postes ou les reportent sur des recrutements par concours externes ou internes (sous réserve du respect de l'équilibre réglementaire entre concours externes ou internes pour chaque corps).

9

L'Université a remonté quatre postes par le biais de ce dispositif (un en catégorie A, trois en catégorie B). Ces postes ont été reventilés de la manière suivante :

- Ouverture d'un recrutement BOE supplémentaire en catégorie B ;
- Ouverture de trois concours supplémentaires (un en catégorie A ASI, deux en catégorie B).

III – QUESTIONS FORMATION & VIE UNIVERSITAIRE

5) VALIDATION DE LA CAMPAGNE 2026 DES DIPLÔMES D'ETABLISSEMENT

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur de la Formation

Pascal CREMOUX rappelle que deux campagnes sont organisées chaque année. La campagne d'automne sert à ouvrir des DU en cours d'année ou en septembre. La campagne de printemps concerne des DU de septembre, parfois des DU en janvier.

La consultation de ce jour concerne la campagne d'automne :

- Création d'une attestation d'études universitaires diagnostic, pathologie, parodontologie enfant ;
- Création d'un DU de préservation des tissus dentaires et esthétiques buccales (en distanciel ou délocalisé à Hanoï et à Hô Chi Minh-Ville.
- Création d'un Master of Science IDEX « TV Content Creation & Innovation »

Sarah LABAT-JACQMIN relève que rien n'est précisé quant aux équipements et utilisations des salles pour le Master of Science IDEX « TV Content Creation & Innovation ». Selon elle, de

manière générale, il avait été recommandé que pour les Master of Science les plus belles salles soient utilisées avec le plus beau matériel. Ainsi ce Master coûterait de l'argent avant d'en rapporter.

Stéphane AZOULAY indique qu'un accord avait été trouvé dans chaque cas avec la Composante concernée : dans certain cas, les salles avaient été considérées comme potentiellement libres. Il avait donc été décidé de pouvoir les laisser en complète gestion avec un investissement de l'IdEx. Dans le cas du Master of Science IDEX « TV Content Creation & Innovation », il sera basé sur le campus Méliès et utilisera les mêmes salles et équipements que les autres formations du site.

Avis favorable du CAC du 18 décembre 2025 (AEU : 48 pour, 1 contre, 4 abstentions, DU Odonto : 42 pour, 1 contre, 10 abstentions)

Avis favorable du CAC du 29 janvier 2025 pour Msc TV Content Creation & Innovation (24 voix pour, 17 voix contre, 12 abstentions)

Les diplômes d'établissement de la campagne 2026 sont validés à la majorité des voix, 21 voix favorables et 8 voix défavorables.

6) VALIDATION DES MODALITÉS RELATIVES À LA VÉRIFICATION DE DOSSIERS D'ACCÈS EN MASTER 2

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur de la Formation

Pascal CREMOUX indique que ce point concerne les étudiants qui souhaitent changer de Master ou qui viennent d'autres établissements avec la même mention. Les dossiers doivent être vérifiés et il doit être proposé des capacités d'accueil dans les Masters de l'UniCA. Il faut donc déterminer comment ces dossiers seront vérifiés (compatibilité des programmes, validation du programme, correspondance des spécialités...).

Avis favorable du CAC du 18 décembre 2025

Les modalités relatives à la vérification de dossiers d'accès en Master 2 sont validées des voix, 24 voix favorables et 5 abstentions.

7) ACCRÉDITATION DU DEUST « PRÉPARATEUR EN PHARMACIE »

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur de la Formation

Pascal CREMOUX précise qu'il est demandé une accréditation du DEUST « préparateur en pharmacie ». Le DEUST correspond à un niveau Bac+2. Ce DEUST était rattaché jusqu'à présent à l'Université d'Aix-Marseille.

Avis favorable du CAC du 29 janvier 2025

L'accréditation du DEUST « Préparateur en pharmacie » est approuvée à l'unanimité des voix.

IV - QUESTIONS RECHERCHE

8) CRÉATION DE L'INSTITUT FÉDÉRATIF DE RECHERCHE MECABIONIC

Présentation de M. Jeanick BRISSWALTER Président d'Université Côte d'Azur

Ce point est reporté au prochain Conseil d'Administration.

9) LABELLISATION DES UNITÉS DE RECHERCHE D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Présentation de M. Jeanick BRISSWALTER Président d'Université Côte d'Azur

Jeanick BRISSWALTER indique que ce point concerne l'évolution de la tutelle CNRS de certaines unités de l'UniCA :

- Le LEAT, qui ne dispose plus de personnel CNRS à ce jour, devient UPR CA03.
- L'ISA, pour lequel le CNRS se désengage en tant que tutelle principale : l'INRAE et l'UniCA demeurent les tutelles principales. Le CNRS souhaite créer une équipe mixte de recherche.
- Le laboratoire EcoSeas, pour lequel le CNRS deviendrait une tutelle secondaire.

Avis favorable du CAC du 29 janvier 2025

La labellisation des unités de recherche d'UniCA est approuvée à l'unanimité des voix, 25 voix favorables et 4 abstentions.

11

10) VERSEMENTS DES DOTATIONS 2026 AUX EPST

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

Stéphane AZOULAY évoque les versements des unités, c'est-à-dire les versements aux laboratoires en mandat de gestion unique CNRS et INRAE. Dans un premier temps, ne sera reversée que la dotation engagée des services votés :

- 25 % pour le CNRS;
- 70 % pour l'INRAE.

L'Université a décidé quant à elle d'ouvrir 100 % des crédits pour ses laboratoires, en demandant de respecter les consignes passées concernant le bon usage des crédits en période de services votés. À la fin des services votés, l'intégralité sera reversée aux différentes ONR.

Erwan PHILIPPE demande pourquoi 70 % sont réservés pour la tutelle INRIA et seulement 25 % pour les tutelles CNRS.

Stéphane AZOULAY précise que le versement correspond au % de crédits ouverts par chaque ONR. Les unités en mandat de gestion Université, 100 % de la dotation a été ouverte. L'intégralité des sommes sera reversée dès que les services votés seront terminés.

Avis favorable du CAC du 29 janvier 2025

Le versement des dotations 2026 aux EPST est approuvé à la majorité des voix, 25 voix favorables et 4 abstentions.

V - QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

11) COMPOSITION DU CONSEIL DE L'IMREDD

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

Stéphane AZOULAY demande à valider la composition du conseil de l'IMREDD. Les documents ont été fournis aux membres du Conseil d'Administration. Il rappelle la composition à respecter pour le mandat 2026-2029 :

- Un·e Vice-Président·e de l'Innovation et Valorisation de l'Université, un·e Directeur·rice de l'Institut;
- Quatre membres parmi les enseignants-chercheurs impliqués dans les thématiques de l'IMREDD;
- Six membres extérieurs.

Il est proposé de nommer Laurent LONDEIX au poste de Président du conseil.

La composition du conseil de l'IMREDD reçoit un avis favorable à la majorité des voix, 22 voix favorables, 5 voix défavorables et 2 abstentions.

12) VALIDATION DE LA CONVENTION-CADRE SKEMA/UNICA

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président Affaires Institutionnelles et suivi du Grand Etablissement

Marc DALLOZ fait part d'une coquille dans la convention-cadre Skema/UniCA. Les statuts prévoient que Skema dispose d'un Siège au Conseil d'Administration, avec voix délibérative. Or, il est précisé dans le document adressé aux membres du Conseil d'Administration que Skema ne dispose pas de cette voix délibérative. Il propose donc de corriger cette coquille.

Stéphane AZOULAY ajoute que les conventions d'application passeront d'abord au CAC alors que les conventions-cadres passent uniquement au CA.

La convention-cadre Skema/UniCA est reçue un avis favorable à la majorité des voix, 22 voix favorables et 7 voix défavorables.

VI - CONVENTIONS

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

Stéphane AZOULAY tient à souligner le travail relatif à l'ISBA, notamment du service de la 3DS qui a en charge la valorisation du patrimoine. Le Chalet nécessite une rénovation complète pour un montant estimé à plus de 750000 euros. La 3DS travaille à chercher des financements pour que les travaux ne soient pas supportés par l'établissement. Ainsi, 527000 euros ont déjà été récoltés :

- 260000 euros de la Fondation du patrimoine;
- 200000 euros du CD 06;
- 35000 euros des fondations du Crédit Agricole;

- 22000 euros pour le Prix French Heritage;
- 10000 euros de la Fondation France Bois Forêt.

D'autres financements sont à venir :

- Financement complémentaire du CD 06 demandé à hauteur de 100000 euros (résultat attendu pour le 15 février 2026);
- Collecte de fonds via la fondation du Patrimoine objectif 15000 € (en cours).

Les conventions sont approuvées à la majorité des voix, 28 voix favorables et 1 abstention.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 16 h.

Dates du prochain conseil d'administration : **16 mars 2026**